

11/02/2022. Indivision Picaud les Baettes
Parcelle A 1681/1584 - (1624)

Souhaite que la partie supérieure de la parcelle
dotée d'un cu depuis 2011 jusqu'à ce jour
soit le considérer au regard de sa proximité
et du centre baury, de construction et de la
viabilité de la parcelle

~~Jean Picaud~~

11/02/2022 Paulin de Bramefant

Je souhaite que la surface maximale autorisée pour
un ecolodge en zone Nt2 soit portée à 40m².

Et que la zone Nt2 comprenne également la
moitié sud de la parcelle 218.

Caroline CHIGNIER

